

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25192

présenté par

M. Ferrara, Mme Poletti, M. Masson, Mme Tabarot, Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, M. Viala,
Mme Anthoine, M. Boucard, Mme Louwagie, M. Bazin, M. de Ganay et M. Cordier

ARTICLE 43

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.